

## **Signalétique de l'espace industriel Trépillot/Tilleroyes - Convention avec l'ADEZI et la Société GIROD Signalétique**

**M. l'Adjoint ROY, Rapporteur** : L'Association Des Entreprises de la Zone Industrielle (ADEZI) souhaite mettre en place une signalétique des activités industrielles et commerciales dans la zone industrielle de Trépillot/Tilleroyes.

Le principe consisterait à implanter deux Relais d'Information Service (RIS) avec plan de la zone, la signalétique des rues et des entreprises qui en feraient la demande.

L'ADEZI s'est rapprochée de la Société GIROD Signalétique afin qu'elle se charge de l'installation et de la maintenance de la signalétique des entreprises.

Par ailleurs, l'ADEZI a sollicité la participation de la Ville dans ce projet, laquelle a accepté de réaliser :

- les aménagements d'implantation des deux RIS,
- la signalétique des rues,
- et le financement d'un RIS sur les deux.

Le montant de ces travaux est estimé à 90 000 €, les crédits correspondants étant inscrits au Budget Primitif 2005 au chapitre 23.821.2318.87014.35000.

Le financement du second RIS restera à la charge de l'ADEZI pour un montant de 8 000 €.

Chaque industriel financera directement auprès de la Société GIROD Signalétique, la pose et la maintenance de la signalétique propre à son entreprise.

Une convention tripartite entre l'ADEZI, la Société GIROD Signalétique et la Ville de Besançon définira les modalités d'exécution et de financement de cette opération par chacun des partenaires.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet et à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ADEZI et la Société GIROD Signalétique.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 7 juin 2005.*